

APH des Vosges du Nord

Projet d'établissement IME « Léonard de Vinci »

“Association œuvrant pour les
Personnes en situation de Handicap
des Vosges du Nord”

2018 - 2022



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LE PROJET ASSOCIATIF.....	4
II. L'ORGANISATION GENERALE.....	8
A. L'ORGANISATION DES SERVICES	9
B. LA CARTOGRAPHIE	10
C. LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)	11
1. Organisation.....	11
2. Fonctionnement	11
3. Modalités de contrôle de gestion garantissant la maîtrise budgétaire	11
D. ORGANISATION GEOGRAPHIQUE	12
E. SECTEUR D'INTERVENTION.....	14
III. L'EVALUATION INTERNE.....	15
A. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE	15
B. LE LIEN AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS-ANESM.....	16
IV. LA BIEN TRAITANCE.....	17
A. INTRODUCTION	17
B. ZONES DE VIGILANCE.....	17
1. Les axes communs à l'ensemble des structures	17
2. Les structures d'accompagnement	18
3. Les structures de vie collective	19
4. Les prestations de soin	19
5. Le travail adapté	19
V. L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF « LEONARD DE VINCI ».....	20
A. L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE.....	20
B. LES MISSIONS.....	21
1. Cadre légal d'intervention.....	21
2. L'agrément	23
C. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE	23
1. Description du public accueilli	23
2. Expression et participation des usagers	25
3. Place de l'entourage.....	25
D. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION.....	26
1. La nature de l'offre de service	26
2. Organisation interne de l'offre de service	27
3. l'ancrage des activités dans le territoire : Partenariats et ouverture.....	31
E. LES PRINCIPES D'INTERVENTION	33
F. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES	34
G. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT.....	36

INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord, une organisation dynamique

L'Association œuvrant pour les Personnes en situation de Handicap des Vosges du Nord, ex-APAEIIE, est une association à but non lucratif créée en 1969, qui œuvre à l'accompagnement de personnes en situation de handicap intellectuel. Aujourd'hui, l'APH des Vosges du Nord accueille et accompagne des usagers de tous âges et réalise des missions allant du dépistage précoce et du diagnostic de handicap intellectuel, à l'accompagnement et aux soins de personnes handicapées vieillissantes.

Les évolutions sociales, professionnelles et techniques se sont accélérées ces vingt dernières années avec pour conséquence des changements dans les rapports sociaux, familiaux, communautaires ou professionnels. Nos repères traditionnels s'en trouvent affectés et une impression de mouvement et de changement permanent bousculent nos habitudes et nos rythmes de vie. Les organisations qui étaient relativement stables jusque-là sont contraintes de s'adapter.

Deux attitudes à adopter, soit résister et tenter de revenir au passé, soit intégrer les nouvelles connaissances et les nouveaux systèmes afin d'être en capacité de vivre dans un monde changé, en adoptant ses nouveaux modes de pensée. Accepter le changement et le mouvement ne signifie pas un abandon de nos valeurs humanistes, mais au contraire favorise une attitude positive qui permet de les animer dans cette nouvelle dynamique. C'est le choix qu'a fait l'APH des Vosges du Nord, en améliorant son organisation et son système d'information.

C'est ainsi que nous avons engagé depuis plusieurs années cette démarche de mise en synergie de l'ensemble du dispositif APAEIIIE, aujourd'hui l'APH des Vosges du Nord, en créant une organisation par processus, construite à partir des différents métiers de notre secteur professionnel. Cette orientation nous permet de sortir de la logique de structure, centrée sur elle-même et d'intégrer une logique de service et de projet.

L'objectif principal est d'éviter le repli sur soi et sur la sphère professionnelle immédiate, en s'ouvrant aux espaces internes à l'Association et en communiquant mieux avec l'environnement social et professionnel externe à l'établissement ou au service.

Cette nouvelle façon de travailler se traduit dans la conception de nos projets d'établissements et de services qui ne peuvent plus être pensés de manière isolés, mais comme un ensemble interactif et dynamique. C'est pour cette raison que nous avons élaboré un document unique qui regroupe tous les processus de l'APH des Vosges du Nord en interactions avec les structures, dans un cadre global qui les rende lisible et compréhensible.

I. LE PROJET ASSOCIATIF

PREAMBULE

La dynamique de rapprochement associatif

L'APH des Vosges du Nord est née de la volonté de l'APAEIIE d'INGWILLER et de l'AAPAH de WINGEN-SUR-MODER de lier leurs destins en rapprochant ces deux associations situées sur un territoire de proximité, et dont nombre de membres et de bénéficiaires sont proches.

2014 : Cette dynamique a été engagée dès juillet 2014 avec la signature d'une première convention cadre, reconduite en 2015, en vue d'un rapprochement associatif entre l'APAEIIE d'Ingwiller et l'AAPAH de Wingen sur Moder.

2016 : En novembre 2016, les Conseils d'Administration de l'AAPAH et de l'APAEIIE, réunis lors d'une même séance, décident de travailler à la fusion de leurs deux associations à l'horizon du 1er janvier 2018.

2017 : Signature du Traité de fusion le 30 juin 2017 et validation de ce Traité par les Assemblées générales extraordinaires de l'AAPAH, le 12 octobre, et de l'APAEIIE, le 16 novembre de la même année.

2018 : Fusion des deux associations, devenue effective le 1er janvier 2018. Modification des statuts associatifs de l'APAEIIE et adoption du nouveau projet associatif 2018 – 2022 lors de l'AG mixte du 11 janvier 2018.

Historiques

L'APAEIIE : l'Association Participant à l'Accompagnement, à l'Education et à l'Intégration des personnes en situation de handicap d'Ingwiller et environs, a été créée en 1969, à l'initiative de quelques membres fondateurs, en collaboration avec le Rotary Club de la région. Ses statuts ont été modifiés en 2006.

L'Association a pour but essentiellement :

- L'accompagnement de toute personne concernée par le handicap au cours de sa vie.
- L'éducation comme cœur de la mission.
- L'accompagnement social dans la poursuite de la mission d'éducation.
- La formation permettant la compensation du handicap par l'accès à la connaissance, au savoir et savoir-faire indispensables à un parcours professionnel adapté ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs.
- Les soins nécessitant des moyens spécifiques sur le plan thérapeutique.
- La prise en compte de la famille comme lien et repère, avec la volonté d'associer et de soutenir les parents et la cellule familiale.

Pour parvenir à ce but, l'Association crée et gère des Etablissements et Services d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap ainsi que toute structure et activité conformes à son objet.

L'Association est à but non lucratif.

L'AAPAH : l'Association des Amis et Parents des Adultes Handicapés du Pays de la Petite Pierre et de ses Environs, a été fondée en 1998.

La Résidence du Hochberg a ouvert ses portes en 2004. Elle est née de la volonté partagée de l'AAPAH et de la Communauté de Communes du Pays de la Petite Pierre de répondre aux besoins des personnes handicapées adultes dépendantes dans le cadre d'une politique de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et de maintien de la population existante sur le territoire.

La résidence comprend :

- un FAS (foyer d'accueil spécialisé) en hébergement permanent
- un FAM (foyer d'accueil médicalisé) en hébergement permanent
- un FAM, accueil de jour.

L'Association a pour but essentiellement de :

- Poursuivre auprès des pouvoirs publics départementaux et des autorités publiques ainsi que de tout organisme public ou privé, toute action en faveur des personnes en situation de handicap, afin de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale ;
- Gérer la Résidence du Hochberg, située au 1, rue du Château Teutsch, à Wingen-sur-Moder ;
- Créer et gérer tout service ou établissement répondant aux buts de l'association ;
- Apporter des réponses adaptées à des situations, des demandes et des besoins très divers.

L'Association est à but non lucratif.

LES VALEURS ASSOCIATIVES

Des valeurs associatives communes

Le présent projet associatif de l'APH des Vosges du Nord reprend les principes qui guident l'action des associations qui ont concouru à sa naissance.

Les valeurs défendues par ces associations constituent des repères pour la pratique de tous ses acteurs.

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

Des valeurs à l'égard des personnes

- La reconnaissance de la différence et le refus de toute pratique discriminatoire

- Le respect fondamental de la personne, de sa vie et de son devenir
- Le droit à la dignité pour chacun
- La participation à une vie sociale au sein de la société et de la cité
- La promotion de la solidarité sous toutes ses formes

Des valeurs du vivre ensemble

- La reconnaissance de tout être humain comme acteur à part entière de la société
- La foi en la capacité humaine à créer et à participer à une vie collective
- L'accueil et l'accompagnement des personnes tout au long de leur vie
- La recherche incessante du bien-être de la personne accueillie et accompagnée

Des valeurs citoyennes

- La participation de la personne handicapée et des structures adaptées à la vie citoyenne
- Le rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap
- La participation aux instances professionnelles ou administratives par des réflexions et propositions
- L'intégration dans les réseaux professionnels
- L'action dans la référence constante à l'éthique et à la déontologie.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

S'inscrire dans le cadre des politiques publiques

- Œuvrer afin que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap permette un changement en profondeur du regard qu'on leur porte.
- Répondre à l'ensemble des besoins de la personne (éducation, formation professionnelle, soins, accompagnement social...),
- Développer et promouvoir les actions culturelles, sportives et de loisirs dans tous les établissements et services, et auprès de tous les publics.
- Mettre en place des plates-formes techniques communes, pour offrir des solutions adaptées.
- Veiller à ce que les établissements et services s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques : promouvoir la bientraitance, garantir les droits, la qualité de vie et la protection des personnes, sans entraver leur liberté, en les accompagnant dans leurs choix et dans la mise en œuvre de leurs projets individuels.
- Prendre en compte la famille comme lien et repère, avec la volonté d'associer et de soutenir les parents et la cellule familiale.
- Développer la coopération avec d'autres associations.

Prendre en compte l'évolution du secteur médico-social

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur

- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles
- Rechercher des fonds et ressources financières hors aides publiques : tel que mécénat, philanthropie ...pour conserver une part d'autonomie et une capacité d'innovation
- Veiller à mettre en œuvre une gouvernance associative démocratique, ouverte sur son environnement et tournée vers l'avenir

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Toute l'action des établissements et services est également sous tendue par la dynamique associative, autour des idées d'innovation, d'actions en réseau, de développement de la participation, d'évaluation, d'optimisation et de mutualisation.

Cela se traduit notamment par :

- Une unité associative affirmée,
- La poursuite et l'adaptation des actions entreprises,
- L'innovation, la pérennisation de l'activité.
- La volonté de s'informer des évolutions scientifiques et techniques du secteur médico-social et des domaines liés.
- L'adaptation des structures aux besoins et l'évolution de ces derniers,
- La valorisation des spécificités de chaque établissement,
- La définition de pôles de compétences et leurs transversalités et articulations favorisées,
- Le concours de collaborateurs, équipes de professionnels formés, informés, créatifs et associés,
- La participation active des personnes et des familles,
- La responsabilisation des professionnels, la lisibilité des projets, la mise en place d'outils de formalisation,
- La lisibilité et la valorisation des initiatives à l'égard des partenaires et des acteurs de la vie sociale,
- Le respect des objectifs issus de la charte associative,
- Le respect de la réglementation,
- Le renforcement de la protection des usagers,
- L'élaboration d'un plan de communication, pour se faire connaître et promouvoir nos valeurs.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives du nouvel ensemble -APH des Vosges du Nord- résultant de la fusion de l'APAEIE et de l'AAPAH et d'une modification des statuts sont, pour la période 2018-2022 :

- La consolidation et l'intégration du nouveau périmètre associatif, afin de trouver une unité associative et professionnelle.
- Le développement de l'organisation par processus et le maintien de la certification ISO 9001, ou d'autres éventuellement appelées à lui succéder.

- La reconnaissance de l'APH des Vosges du Nord en tant qu'acteur médico-social sur le territoire.
- Le lancement de nouveaux projets et la réponse à des appels à projets, d'accueil, d'accompagnement et de propositions de services nouveaux ou de prestations nouvelles dans le domaine du médico-social ou d'autres domaines liés.

II. L'ORGANISATION GENERALE

L'organisation des établissements et services a évolué depuis une dizaine d'années, dans le but de mieux intégrer dans ses projets et dans ses pratiques, l'évolution des compétences professionnelles, l'ouverture à l'environnement professionnel, scolaire et social ainsi que les besoins et demandes des usagers et de leurs familles.

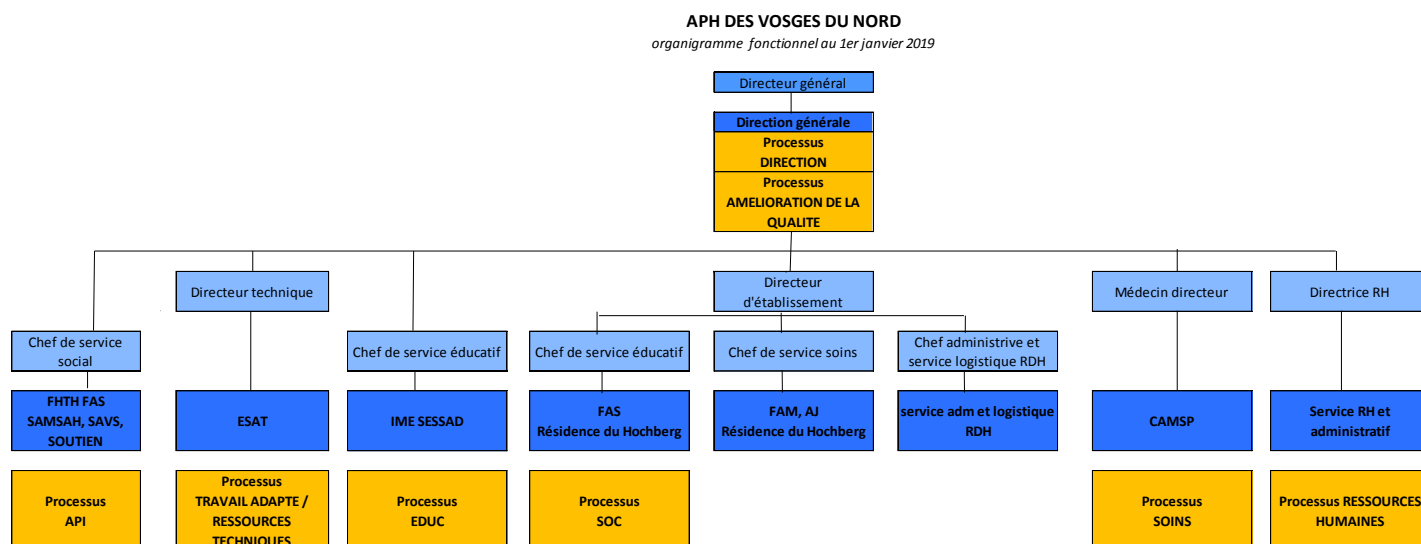
La logique dite de structure, historique et fortement marquée par un modèle institutionnel hiérarchique, est encore présente dans le fonctionnement, mais la logique fonctionnelle est maintenant bien en place. Elle permet de structurer les projets d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre, dans une dynamique professionnelle au service des projets individuels et collectifs. Ce modèle de fonctionnement a permis une mise en synergie des structures qui s'organise à partir des emplois et des compétences.

Les directeurs opérationnels intègrent ces logiques de l'organisation, ils occupent une double fonction :

- **Hiérarchique** pour assurer la direction de la structure en ce qui concerne :
 - La mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
 - L'animation d'équipe et l'organisation du travail dans les structures ;
 - La sécurité et la bientraitance ;
 - L'accueil des usagers et les relations avec les familles ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ;
- **Fonctionnelle** pour la coordination et l'animation des professionnels concernés par le processus :
 - Réunions régulières ;
 - Formations professionnelles ;
 - Réseau professionnel ;
 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'outils communs.

A. L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation de l'APH des Vosges du Nord intègre cette double fonction hiérarchique et fonctionnelle. L'organigramme fonctionnel est défini selon le découpage suivant :

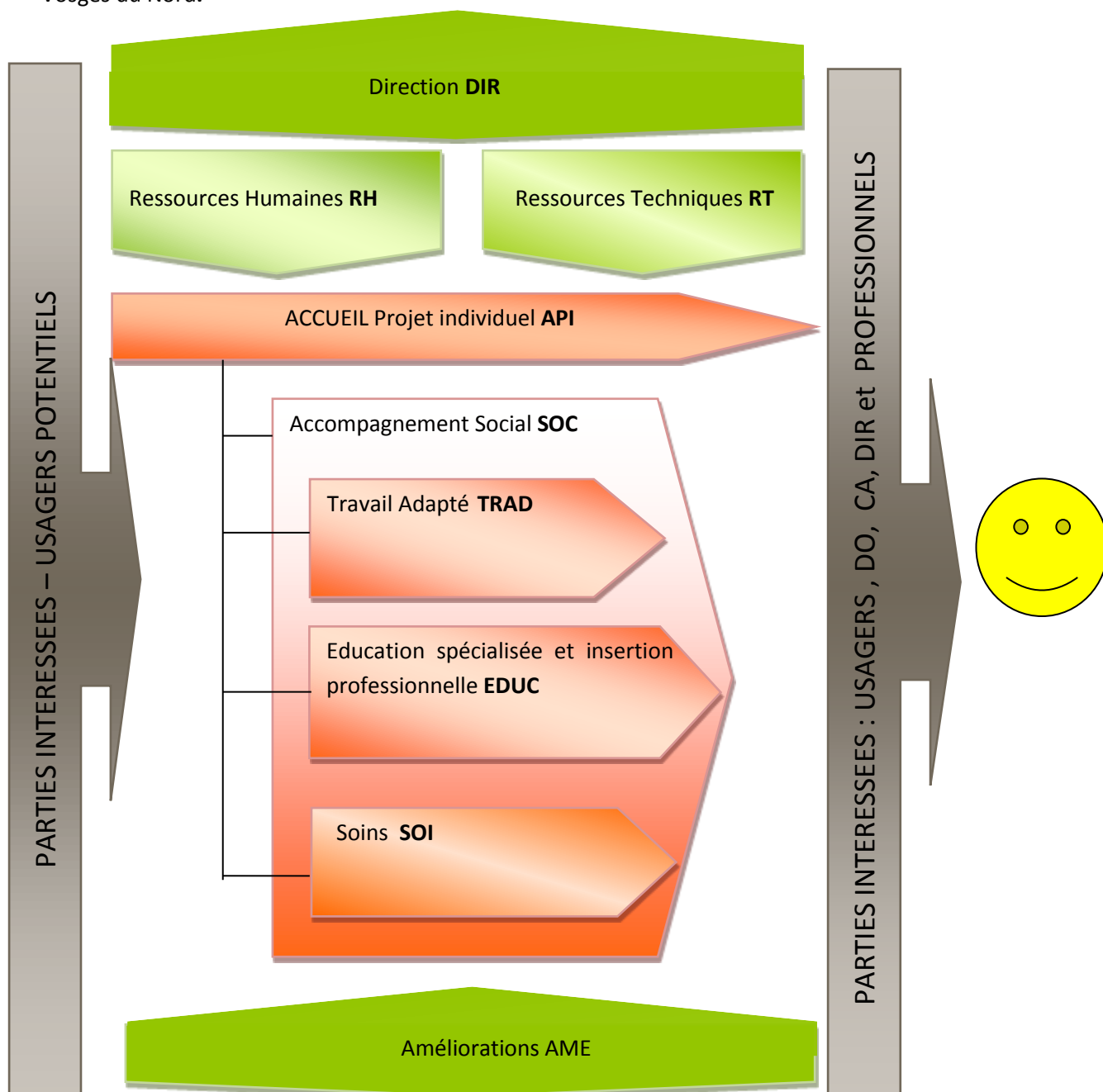


La dynamique qui s'est développée dans ce cadre, a permis de mettre en place une organisation par processus métier.

Cette organisation nous permet de valider une certification **ISO 9001 version 2015** (hors résidence du Hochberg en 2018 et 2019).

B. LA CARTOGRAPHIE

La cartographie illustre le fonctionnement par processus tel qu'il est mis en œuvre à l'APH des Vosges du Nord.



PROCESSUS SUPPORTS

DIR : Direction
RH : Ressources humaines
RT : Ressources techniques
AME : Amélioration

PROCESSUS OPERATIONNELS

API : Accompagnement Projet Individuel
SOC : Social
EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle
TRAD : Travail Adapté
SOI : Soins

L'organisation par processus est décrite dans le Manuel de Management.

C. LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)

1. ORGANISATION

Le Comité de direction est composé de l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'Association.

2. FONCTIONNEMENT

Le CODIR est animé par le Directeur général. Il traite notamment les sujets suivants :

- La mise en œuvre du projet associatif défini par l'Association ;
- Les questions qui relèvent de la gestion et de l'administration des différents processus ;
- La bientraitance ;
- La Gestion des Ressources Humaines ;
- L'Évaluation et le Management par la qualité ;
- La place des dispositifs associatifs sur notre territoire d'intervention ;
- L'intégration des évolutions législatives dans nos projets ;
- Le traitement de problématiques ponctuelles qui peuvent avoir une incidence plus globale au niveau de l'Association et nécessite des ajustements du cadre de fonctionnement ou des orientations.
- De toute question en lien avec l'organisation des structures, la sécurité au travail ou des usagers, l'animation des projets et la communication interne et externe.

Les moyens pour mettre en œuvre cette politique sont divers, en fonction du projet.

Les moyens managériaux prévus dans la planification sont :

- *Les réunions « CODIR »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'organisation et de l'administration générale de l'Association et des structures.
- *Les réunions « AME »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'amélioration continue et de l'innovation.
- *Les réunions thématiques*
Elles sont ponctuelles et traitent d'un point particulier. Elles réunissent l'ensemble ou une partie seulement des membres de la direction, les professionnels compétents et impliqués dans le projet concerné. Elles sont animées par le manager en charge du projet à traiter.

3. MODALITES DE CONTROLE DE GESTION GARANTISSANT LA MAITRISE BUDGETAIRE

- Un suivi mensuel de l'activité réalisée par le service est assuré dans le cadre de la réunion CODIR ;

- Un suivi mensuel des indicateurs de dépenses est assuré par la personne en charge du contrôle de gestion interne, en lien avec le directeur général ;
- Une procédure d'achat est en place :
 - validation et suivi de la commande par le cadre autorisé ;
 - réception et contrôle de la prestation ou de la marchandise par une personne habilitée ;
 - contrôle du BL et de la facture avant paiement ;
 - enregistrement comptable et paiement par le service financier.
- Une procédure de mise en paiement des paies est en place :
 - Centralisation des données variables durant le mois ;
 - Intégration des absences, congés, heures supplémentaires... en fin de mois ;
 - Etablissement du bulletin de paie par le service en charge des paies ;
 - Contrôle des bulletins par le contrôle de gestion interne et mise en paiement.

La comptabilité et les paiements sont contrôlés annuellement par un cabinet d'expertise comptable et certifiés un commissaire aux comptes, avant la présentation au CA puis en AG. Le commissaire aux comptes s'assure de la bonne gestion des établissements et services de manière globale.

D. ORGANISATION GEOGRAPHIQUE

Les établissements et services de l'APH des Vosges du Nord sont situés à Ingwiller, Wingen-sur-Moder et Saverne. Une permanence est effectuée régulièrement par les professionnels du CAMSP à Sarre-Union.

Les adresses des différents sites sont les suivantes :

IME "Léonard de Vinci" / Institut Médico-Educatif

Rue des Ecoles - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 44 55

FAS / Foyer d'Accueil Spécialisé - Accueil de jour

Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 99 81"

FOYER D'HEBERGEMENT

Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 29 57"

ESAT "Les Ateliers du Herrenfeld"

Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

Tél. : 03.88.89.51.82"

SESSAD / Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 88 86"

SAMSAH / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 89 20 81"

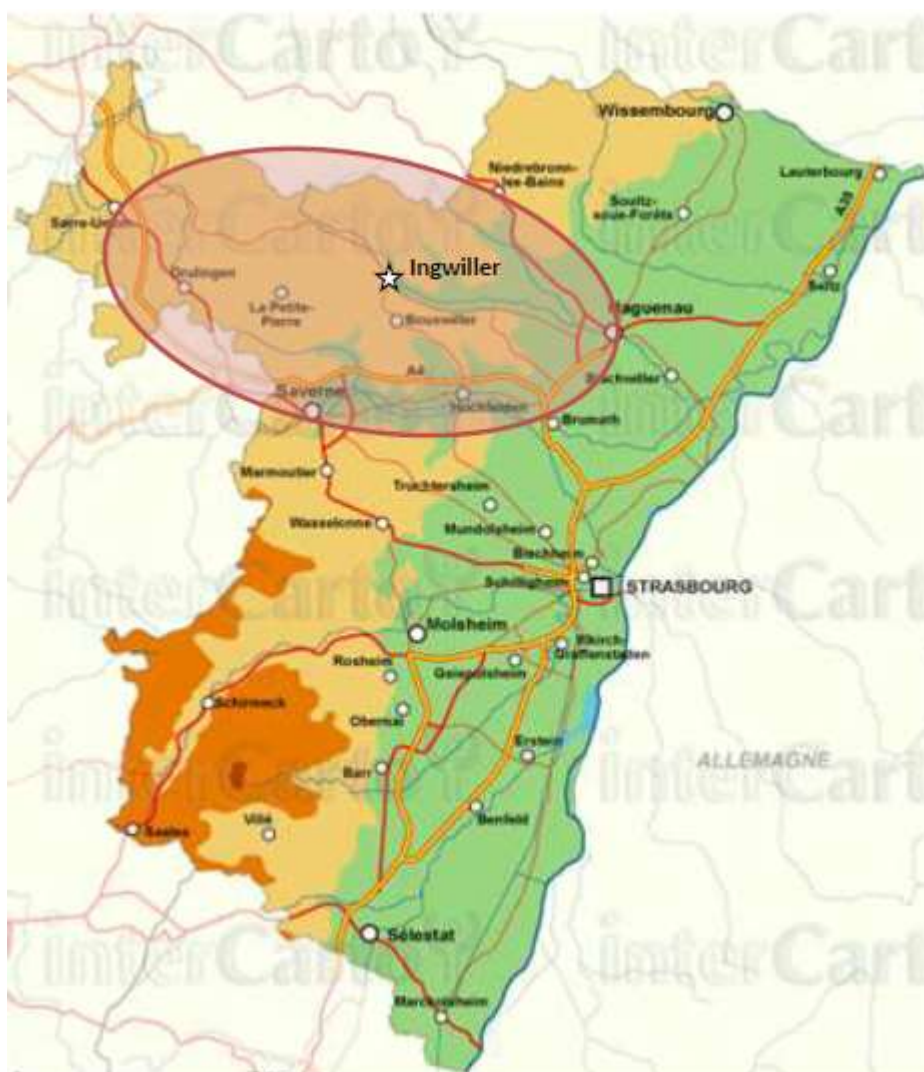
SAVS / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 89 20 81"

CAMSP "Raphaël" / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 89 88 89
2 rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE
Tél. : 03 88 02 03 06

Résidence du HOCHBERG / FAS - FAM - Accueil de jour
1, rue du Château Teutsch - 67290 Wingen-sur-Moder
tél. : 03.88.89.88.54"

APH des Vosges du Nord / Siège social
Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller
Standard : 03.88.89.51.82"

E. SECTEUR D'INTERVENTION



III. L'EVALUATION INTERNE

A. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE

Les modalités d'évaluation interne s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en lien avec la législation, la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques. Elle intègre les données externes : partenariat, réseaux professionnels et associatifs locaux.

Elle fait partie du système de management mis en œuvre.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les réunions CODIR, AME et thématiques ;
- Une organisation par processus ;
- Un système d'information qui s'appuie sur un réseau informatique favorisant une certaine fluidité de l'information ;
- Une base documentaire commune à toutes les structures ;
- Des objectifs en lien avec les besoins et demandes des usagers ;
- Des tableaux de bord qui déclinent les indicateurs dans le but d'évaluer les objectifs fixés par processus, de manière continue ;
- Des enquêtes de satisfaction ;
- Des projets individuels qui associent les usagers et leurs familles ;
- La revue de direction ;
- Des audits internes annuels réalisés par des auditeurs formés ;
- Des audits externes annuels réalisés par le Société Suisse pour la Qualification SQS ;
- L'évaluation externe telle qu'elle est prévue par la loi.

B. LE LIEN AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS- ANESM

Reco de BPP de l'ANESM	CAM SP	IME	FH	FAS	RDH	Sess.	SAVS	ESAT
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	X	X	X	X	X	X	X	X
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X
Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X
La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	X	X	X	X	X	X	X	X
Mission du resp. d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	X	X	X	X	X	X	X	X
La conduite de l'évaluation interne dans les ESSMS relevant de l'art. L.312-1 du CASF	X	X	X	X	X	X	X	X
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	X	X	X	X	X	X	X	X
Prévention des risques liés à la structure	X	X	X	X	X			X
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap pour les SESSAD						X		
Mission du resp. de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile						X	X	
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes							X	
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT								X
Cadre de vie en collectivité Hygiène			X		x			
Cadre de vie en collectivité, Alimentation, Nutrition		X	X	X	x			X
Programme « Qualité de vie en MAS et en FAM »					x			
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé en CAMSP	x							
Les spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques			x	x	x		x	X
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et des adultes handicapés : Prévention et réponses	x	x	x	x	x	x	x	X
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	x	x	x	x	x	x	x	X
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	x	x	x	x	x	x	x	X
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de l'adulte			x	x	x		x	X

IV. LA BIENTRAITANCE

A. INTRODUCTION

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 janvier 2002 grâce à laquelle l'évaluation et la protection des personnes ont été renforcées. L'ANESM à travers la publication de ses recommandations accompagne les structures dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mais aussi de la prévention des risques de maltraitance. La gestion des risques de maltraitance s'inscrit dans une démarche plus globale et complexe comprenant un volet préventif et un volet curatif.

La maltraitance renvoie à des situations allant de la négligence à la violence (infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation de droits, brutalité, sévices, etc.). Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

B. ZONES DE VIGILANCE

1. LES AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

Information des dispositifs d'aide et de repérage des faits de maltraitance dans les livrets d'accueil et les règlements de fonctionnement

Chaque document comporte une information sur l'existence du numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, le 3977. Cette plateforme téléphonique nationale centralise l'ensemble des appels et assure une première écoute. Elle oriente et transmet ensuite aux centres locaux tout appel nécessitant une analyse, des conseils ou des informations.

Développement d'une culture de sécurité et de confiance permettant aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer des enseignements pour mettre des mesures de prévention en place

Les membres du personnel par leur disponibilité et leur écoute contribuent également en toute circonstance à prévenir et empêcher toute forme d'agressivité, de violence ou de maltraitance. Les pratiques et les situations socio-éducatives sont reprises et régulées par les cadres et leurs équipes à l'occasion des temps de réunions et de briefing, définis et repérés.

La qualité de la coordination et du passage de consignes est importante. Des transferts de consignes sont organisés par la voie informatique, fiche de transmission soc au sein des dossiers usagers, cahier de liaison informatisé, mais aussi par des temps d'information directe : briefing.

Existence de protocole d'intervention en cas de faits de maltraitance ou de fait de violence

Des procédures spécifiques sont en place au sein de l'établissement. Elles précisent la marche à suivre pour les professionnels en cas de violence avérée d'un usager envers un autre, d'un professionnel envers un usager, en cas de suspicion de faits de maltraitance mais aussi en cas de révélation de faits de maltraitance. Elles sont régulièrement présentées et reprises en réunion d'équipe.

Garantie à l'usager en lien avec son représentant légal et sa famille, d'être coauteur de son projet à travers la mise en place d'une fonction de Coordinateur de Projet Individuel (CPI)

Chaque professionnel dédié à cette fonction a été formé à l'écoute de l'usager et de son entourage ainsi qu'à la gestion de situations conflictuelles, de manière à garantir à tous une qualité de suivi de leur projet. Des temps particuliers et bien définis sont dédiés à cette fonction de manière afin d'accorder le temps nécessaire à l'accompagnement dans l'annonce et l'acceptation de certaines étapes du parcours de la personne accueillie, réorientation, régression, divergence de vue...

Mise en place d'un seul et unique Projet Individuel par personne accueillie

L'existence d'un seul projet pour une personne accueillie dans plusieurs structures lui garantit une cohérence dans les accompagnements et une meilleure coordination des prises en charge.

Recherche constante de l'amélioration des services à la personne accueillie au travers des PR API SOC, EDUC, TRAD et SOI

A travers la démarche qualité en cours, les services rendus aux usagers sont régulièrement évalués. Annuellement un état de satisfaction des usagers et de leur entourage est effectué.

2. LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Respect des habitudes de vie de la personne accueillie

A l'admission de chaque nouvelle personne, un bilan socio-éducatif (compétences sociales, comportement...), le cas échéant un bilan infirmier (régularité de la nutrition et prise de médicaments) et un bilan en ergothérapie (agencement sécurisation logement, déplacements...), sont effectués afin de recueillir les habitudes et le rythme de vie, ainsi que les besoins et les souhaits de la personne accompagnée dans son cadre de vie habituel. Il est tenu compte de ces données tout au long de l'accompagnement.

Respect de l'intimité dans l'accompagnement aux actes d'hygiène et de soins corporels

Les toilettes et soins d'hygiène à domicile sont proposés et négociés avec la personne. Ils se déroulent dans un cadre sécurisé et de confort pour l'usager et le professionnel du soin.

Respect de l'environnement de la personne accompagnée.

Les personnes proches de l'usager sont associées aux démarches d'aide et d'accompagnement à domicile.

3. LES STRUCTURES DE VIE COLLECTIVE

Prise en compte dans l'organisation collective des habitudes de vie de chaque personne accueillie. (Personnalisation des aspects domestiques)

Adaptation des moyens de développement de l'autonomie (vie domestique) aux capacités et aux souhaits de chaque personne.

Garantie d'un espace privatif dans le cadre de l'hébergement et respect de la confidentialité et de l'intimité des personnes accueillies.

Gestion des perturbations de la vie collective (rappel régulier des règles de fonctionnement et réajustement des règles aux nouvelles problématiques, échange réguliers autour des règles de vie...)

4. LES PRESTATIONS DE SOIN

Respect de la confidentialité concernant la situation médicale mais aussi sociale, auprès des partenaires notamment ; obtention de l'accord de l'usager et de la famille pour toute transmission d'information.

Respect de l'intégrité physique et psychique de la personne.

Prévention, mise en évidence et prise en charge des douleurs physique et/ou morale.

Observation et prise en compte de toute modification comportementale.

Coordination des soins proposés dans la structure et par les partenaires : afin de respecter les objectifs, en prenant en compte le rythme et l'organisation de la personne accueillie et de ses parents.

5. LE TRAVAIL ADAPTE

Personnalisation et adaptation du poste et du rythme de travail en fonction des capacités physiques et des compétences cognitives et psychiques du travailleur en situation de handicap.

Formation et sensibilisation des professionnels aux troubles psychiatriques et à leurs conséquences sur le public accueilli.

V. L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF « LEONARD DE VINCI »

A. L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE

Les grandes étapes historiques de l'IME sont les suivantes :

- **Le 3 novembre 1970 : *Signature de l'agrément initial***

Cet agrément comptait 15 places d'Institut médico-pédagogique, destinées à des enfants de 6 à 14 ans avec une déficience moyenne ou profonde

- **Le 14 mars 1973 : *Déclaration d'ouverture*** de l'Externat Médico-Pédagogique d'INGWILLER enregistrée à la DASS

- **Le 15 mai 1973 : *Modification d'agrément***

Création de 11 places en section médico-professionnelle, destinées à des jeunes compris entre 14 et 21 ans

- **Le 22 septembre 1989 : *Modification d'agrément***

Extension de l'agrément aux enfants polyhandicapés dans la limite de 10% de sa capacité totale, et abaissement de l'âge d'accueil à 3 ans

- **Le 1^{er} août 1990 : *Complément d'agrément***

Création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile de 10 places pour enfants et adolescents âgés de 0 à 21 ans

- **Le 04 décembre 1990 : *Approbation par le Préfet du projet de reconstruction de l'IME***

Le nouveau bâtiment aura une capacité d'accueil de 35 places

Le montant des travaux est estimé initialement à 4.494.352,93 Francs TTC

Allocation d'une subvention de 1.600.000 F pour la reconstruction de l'IME

- **Le 13 juin 1993 : *Arrêté municipal autorisant l'ouverture d'un ERP***

L'IME est autorisé à ouvrir ses portes dans les locaux situés rue des Ecoles

- **Le 18 juillet 1995 : *Renouvellement d'agrément***

L'IME est autorisé à accueillir 35 enfants en semi-internat

- **2010 : *L'IME est appelé « IME Léonard de Vinci »***

- **Le 31 décembre 2015 : *Autorisation de constitution d'une plateforme médico-sociale pour l'accompagnement d'enfants et adolescents porteurs d'un trouble autistique.***

Cette autorisation prendra effet au 1er septembre 2017, par la transformation de 7 places, destinées à l'accueil d'enfants âgés de 6 à 20 ans.

La plateforme est constituée en partenariat avec l'IME de DIEMERINGEN (géré par l'AAPEAI).

- **Le 4 mai 2017 : *Renouvellement de l'agrément de l'IME*** pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017, avec une capacité d'accueil de 35 places.

Conformément à la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur « *L'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement et de service* », la rédaction de ce projet a été élaborée avec la participation active :

- de l'ensemble des professionnels de l'IME
- des jeunes et des parents
- de partenaires de l'IME (*Principale du Collège d'INGWILLER, Chef de Service de l'IME de DIEMERINGEN, Enseignants et Enseignants Référents, Représentants de l'association Ther'Arc en Ciel*)
- de membres du conseil d'administration

- d'un représentant du personnel
- des stagiaires

Ce projet d'établissement a reçu l'avis favorable du CVS de l'IME, et a été validé en Conseil d'Administration le 10 janvier 2019.

B. LES MISSIONS

Les missions de l'IME visent à :

- Développer l'autonomie des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, à travers la vie en collectivité
- Proposer des apprentissages scolaires et extra-scolaires
- Proposer une formation professionnelle adaptée et permettre l'insertion dans la vie professionnelle
- Assurer un accompagnement social, éducatif, pédagogique et thérapeutique personnalisé
- Coordonner les soins dans un travail de partenariat avec les institutions et professionnels du secteur scolaire, social, médical et médico-social
- Accompagner et conseiller la famille

1. CADRE LEGAL D'INTERVENTION

L'intervention des professionnels de l'IME s'inscrit dans un cadre légal, qui croise à la fois les chemins du droit commun (pour exemple : le secret professionnel, l'obligation de dénoncer les crimes ou délits dont on a connaissance, l'autorité parentale...) mais également ceux du secteur social et médico-social tel que les lois et les orientations suivantes:

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Les principaux textes de référence sont :

- ✓ **L'ANNEXE XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, qui définit les missions précises des IME:**
 - L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant
 - La surveillance médicale générale et celle de l'évolution du handicap, les soins et rééducations
 - L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage
 - L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel optimum, l'éducation physique et sportive
 - Des actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale.

Ce décret précise quelques modalités :

- Informations semestrielles sur l'évolution, bilan pluridisciplinaire et projet individuel annuel, médecin garantissant la qualité du projet de soins, qualité des locaux, etc...

- Un cadre de qualité
- Deux sections spécifiques : Institut Médico-Pédagogique et Institut Médico-Professionnel
- Une approche éducative et pédagogique première
- L'implication dans un cadre global qui comprend une dimension thérapeutique (interrogation régulière de la relation d'aide).

Il indique également des pratiques :

- Des activités éducatives identifiées : de l'éveil à la socialisation, des apprentissages à l'autonomie
- Des actions pédagogiques effectives : apprentissages opératoires, initiation et première formation professionnelle
- Un positionnement du thérapeute : il est un outil, non la mission première
- Des actions de soutien à l'inclusion et à l'intégration en milieu ordinaire.

Ces pratiques visent à rétablir ou développer les potentialités des enfants ou adolescents accompagnés, ainsi que de leur entourage, en les plaçant en tant qu'acteur de leur projet de vie.

- ✓ **L'arrêté du 2 avril 2009 (JO du 8-4-2009, BOEN du 23-4-2009) précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé**

Cet arrêté précise la création des unités d'enseignement qui doivent permettre des passerelles plus souples entre les différentes modalités de scolarisation de l'élève handicapé et ainsi donner plus de fluidité à son parcours de formation. La finalité est d'assurer un enseignement en lien avec les attendus des programmes, en mobilisant à cet effet les corps d'inspection concernés. Les spécificités et les contraintes des établissements sanitaires ou médico-sociaux sont prises en compte dans l'organisation de l'enseignement.

La création des unités d'enseignement a d'abord pour objet de repenser les conditions dans lesquelles les enfants et adolescents – qui ne peuvent, pour des durées variables, fréquenter un établissement scolaire – reçoivent un enseignement au sein des établissements qui les accueillent.

Les principales Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS applicables à l'accompagnement des enfants à l'IME sont les suivantes :

- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (novembre 2009)
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (décembre 2008)
- La bientraitance (juin 2008)
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (décembre 2008)
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent (mars 2012)

2. L'AGREMENT

L'IME est un établissement médico-social, agréée pour l'accompagnement de **35 d'enfants et adolescents**, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés et, pour une part, un polyhandicap.

L'agrément indique que les 35 places sont réparties dans les 2 sections :

✓ ***Une Section d'éducation générale et soins spécialisés enfants handicapés***

10 places réparties en :

- 3 places pour enfants déficients intellectuels moyens âgés de 6 à 14 ans ;
- 3 places pour enfants déficients intellectuels profonds ou sévères âgés de 6 à 14 ans ;
- 4 places pour enfants et jeunes polyhandicapés âgés de 3 à 20 ans.

✓ ***Une Section d'éducation générale et professionnelle, et soins spécialisés enfants handicapés***

25 places réparties en :

- 6 places pour jeunes déficients intellectuels légers, âgés de 14 à 20 ans ;
- 9 places pour jeunes déficients intellectuels moyens, âgés de 14 à 20 ans ;
- 3 places pour jeunes déficients intellectuels sévères à profonds, âgés de 14 à 20 ans ;
- 7 places pour jeunes autistes âgés de 6 à 20 ans.

Ces sections sont plus communément appelées IMP (Institut Médico-Pédagogique) et IMPRO (Institut Médico-Professionnel), dans le langage usuel de l'établissement.

L'agrément de l'IME a évolué en septembre 2017 avec la mise en œuvre d'une plateforme autisme en coopération avec l'IME de DIEMERINGEN.

C. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

1. DESCRIPTION DU PUBLIC ACCUEILLI

L'effectif de l'IME varie entre 35 et 45 jeunes.

Quatre types de profils y sont majoritaires :

1. Le profil des jeunes avec une déficience intellectuelle légère

Ce groupe représente presque la moitié de l'effectif de l'IME. Ces enfants ou adolescents sont surtout issus de classes adaptées (ULIS école, ULIS collège ou ULIS lycée et SEGPA).

L'intégration de l'IME se veut souple et adaptée au parcours de l'enfant et de l'adolescent.

En effet, au regard des capacités et des difficultés de chaque jeune, le maintien en établissement scolaire traditionnel est favorisé. L'accompagnement des jeunes à l'IME peut alors se faire sur des temps partagés entre IME et Education Nationale.

Ce temps partagé peut évoluer sur une prise en charge à temps complet à l'IME si la situation de l'enfant, de l'adolescent le nécessite.

A la faveur de leur évolution au sein de l'IME, certains jeunes parviennent parfois à rejoindre plus tard un établissement scolaire professionnel à temps partiel ou à temps complet.

2. Le profil des jeunes avec une déficience intellectuelle moyenne

Pour ce qui est de l'origine, ces enfants viennent souvent à l'IME après une prise en charge en maternelle, en classe ULIS, un suivi en CAMSP, en SESSAD, en Hôpital de jour ou par un autre IME.

Pour certains, la scolarité en établissement scolaire n'a pu s'entreprendre ou a atteint ses limites et ces enfants nécessitent alors une prise en charge globale en IME, adaptée à leurs difficultés intellectuelles, comportementales et sociales.

Dans certains cas, un temps partagé entre l'IME et leur établissement scolaire d'origine et/ou leur hôpital de jour peut être proposé.

Dans ce profil nous trouvons :

- des enfants présentant une déficience intellectuelle isolée relativement homogène
- des enfants présentant une déficience intellectuelle avec des troubles associés liés entre autre à une pathologie sous-jacente (comme le syndrome de Prader-Willy, le syndrome du X fragile, le syndrome de West, les épilepsies, les dysharmonies évolutives...)

3. Le profil des jeunes avec des troubles du spectre de l'autisme

La définition des troubles du spectre de l'autisme donnée par la HAS est la suivante :

« Le trouble du spectre de l'autisme est l'un des troubles neuro-développementaux (TND). Les critères diagnostiques actualisés par le DSM-5 sont définis dans deux dimensions symptomatiques qui sont :

- les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés*
- le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.*

Cette définition, dimensionnelle, est complétée par un niveau de sévérité selon le niveau de l'aide requise. »¹

Ces enfants diagnostiqués autistes ou en cours de diagnostic sont inscrits dans les différents groupes de l'IME, selon leur âge et leurs potentialités.

Depuis la mise en place de la plateforme autisme et en fonction de leurs besoins, ils bénéficient d'une équipe professionnelle et de ressources dédiées.

4. Le profil des jeunes avec un polyhandicap

L'IME accueille un petit groupe de 3 jeunes polyhandicapés.

Ces enfants présentent une déficience mentale associée à une déficience motrice, des troubles sensoriels et de communication, d'origine neurologique et/ou génétique (syndrome d'Angelman, syndromes poly-malformatifs, encéphalopathies périnatales...). Ils bénéficient d'une prise en charge d'éveil, de sensibilisation et d'ouverture, d'aide aux soins quotidiens et de confort, ou de maintien des acquis et de prévention des complications.

¹ Synthèse de la Recommandation de Bonnes Pratiques, *Trouble du spectre de l'autisme Des signes d'alerte à la consultation dédiée en soins primaires*, HAS, Février 2018

Cette liste de profils est bien entendu non exhaustive. De part la singularité de chaque jeune, les troubles qui peuvent-être associés ou non, la prise en compte de la dimension individuelle dans la prise en charge du jeune est primordiale.

2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

L'expression et la participation des jeunes et de leurs familles se fait à travers :

- **Le CVS** (Conseil de Vie Sociale) : Il se réunit 3 à 4 fois par an et regroupe des représentants des jeunes accueillis, des représentants des parents, des professionnels, des membres du Conseil d'Administration, le Chef de Service de l'IME et le Directeur Général.
Lors du CVS sont émis des propositions/avis sur tout élément concernant le fonctionnement de l'établissement (organisation interne, activités, projets de travaux et d'équipement...)
Un compte rendu est réalisé à l'issue de cette instance, il est communiqué à l'ensemble des jeunes, familles, professionnels et membres du CVS.
- **Les Enquêtes de Satisfaction** : réalisées une fois par an, elles permettent d'évaluer la satisfaction des jeunes et de leur famille quant à la prise en charge de l'IME (accueil, locaux, fonctionnement...)
- **Le Conseil de Classe ainsi que la Réunion Hebdomadaire de l'IMPRO** : Lieu d'expression et de régulation des règles de vie au sein des services. Ces temps propices à l'échange sont l'occasion de faire un point sur la semaine écoulée et d'aborder la semaine à venir avec les jeunes.
- **La Commission Restauration** : Participation d'un représentant des jeunes de l'IME et d'une éducatrice à cette instance associative.

3. PLACE DE L'ENTOURAGE

Comme nous le verrons dans la partie suivante, l'entourage et la famille ont une place essentielle dans la prise en charge de l'enfant et du jeune à l'IME.

La communication se fait :

- de manière journalière entre l'éducateur et les familles à travers le cahier de liaison
- de manière ponctuelle lors de rendez-vous ou par téléphone, à la demande des familles ou des professionnels

Les parents sont invités :

- **A la réunion de rentrée** au début de chaque année scolaire (fonctionnement de l'IME, présentation de l'équipe pour l'année à venir...)
- **Aux réunions/rencontres qui concernent leur enfant** (projets personnalisés, rencontre avec le médecin neuro-pédiatre...)
- **Aux temps forts de la vie de l'IME et de l'association** (Fête de Noël, Fête d'été, Journées portes ouvertes et Marché de Noël de l'APH des Vosges du Nord...)

D. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

1. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

1. Accueil / Projet personnalisé / fin de prise en charge

La dimension familiale est essentielle dans l'action du service.

En effet, la famille est l'interlocuteur privilégié de l'équipe et l'un des principaux acteurs du projet de l'enfant/du jeune.

L'IME va favoriser et développer des temps d'échanges réguliers et de rencontres avec les parents en présence de l'enfant/du jeune, tout en respectant le cheminement de chacun par rapport à la situation de handicap.

L'IME est un établissement qui se veut accueillant et ouvert.

Nous rencontrons à leur demande chaque famille, pour une visite de l'établissement, une explication du fonctionnement. Nous savons que cette rencontre peut être déterminante dans le processus d'acceptation de certaines familles des difficultés de leur enfant et peut leur ouvrir des pistes pour l'orientation à venir.

La protocolisation des démarches d'admission, d'accueil, de fin de prise en charge et de suivi du PI est développée dans le processus API.

2. Modalités d'accompagnement

Chaque enfant/adolescent est accueilli dans un groupe et **bénéficie d'un emploi du temps personnalisé où alternent les temps scolaires, les ateliers de formation professionnelle et les ateliers pédagogiques.**

Les emplois du temps sont construits par l'équipe pluridisciplinaire de l'IME et tiennent compte des projets personnalisés de chacun ainsi que de l'organisation générale de l'établissement. Ils peuvent être modifiés en cours d'année en fonction des besoins de chaque enfant/adolescent ou de la mise en place de nouveaux projets.

L'IME Léonard de Vinci est un établissement qui se veut ouvert sur l'extérieur, prônant une inclusion mesurée en fonction des besoins et des compétences de chaque enfant. Le travail de partenariat que nous avons mené ces dernières années nous permet aujourd'hui de pouvoir proposer des accompagnements se rapprochant le plus possible des besoins de chaque enfant/adolescent.

Ainsi de nombreux parcours sont possibles alliant :

- accompagnement éducatif et insertion professionnelle proposés à l'IME et/ou par les services de l'Education Nationale.
- parcours de soins en lien avec les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile et/ou les professionnels rééducateurs de la structure et/ou les professionnels libéraux avec lesquels nous conventionnons.

Ainsi les enfants/adolescents peuvent fréquenter l'IME d'1/2 journée à 4 jours 1/2 par semaine en fonction de leurs besoins et de leurs projets.

2. ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

La prise en charge des jeunes de l'IME se fait du lundi au vendredi sur des temps de journée, à travers :

- Une prise en charge de groupes : ateliers, activités proposées par une équipe de professionnels qualifiés (Enseignants Spécialisés, Educateurs, Moniteurs Educateurs, Educateur Sportif, Accompagnants Educatifs et Sociaux...)
- Une prise en charge individuelle et en petits groupes, notamment pour les actes de rééducation/ de soin.

Cette prise en charge est réalisée par les psychologues, l'ergothérapeute ainsi que par des professionnels libéraux avec lesquels nous conventionnons (kinésithérapeute, orthophoniste, infirmiers...)

Les soins sont coordonnés par le médecin neuropédiatre de l'IME.

1. La plateforme autisme

En parallèle à la prise en charge traditionnelle de l'IME, le dispositif de la plateforme autisme nous permet d'accompagner de façon personnalisée, les jeunes que nous accueillons présentant un trouble du spectre de l'autisme.

En effet, La plateforme autisme accompagne 7 enfants, diagnostiqués autistes ou en cours de diagnostic.

Les jeunes concernés sont actuellement inscrits dans les différents groupes de l'IME, selon leur âge et leurs potentialités, tout en bénéficiant d'une équipe professionnelle et de ressources dédiées.

L'équipe utilise les outils recommandés par la HAS en matière de prise en charge des enfants avec autisme (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelle, formations spécifiques).

Selon la situation de l'enfant ou du jeune, en plus des professionnels qui gravitent autour de lui (éducateurs référents, enseignants, partenaires...) ces jeunes sont accompagnés par :

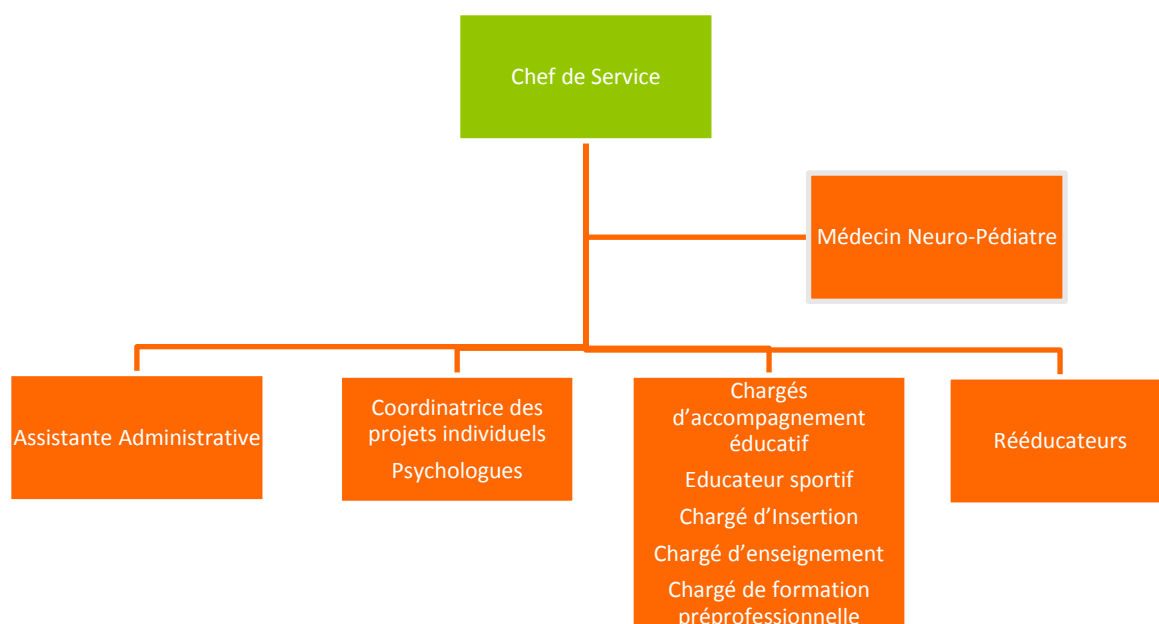
- Une éducatrice spécialisée
- Une psychologue
- Une ergothérapeute
- Des rééducateurs libéraux (orthophoniste, kinésithérapeute...)

Cette plateforme nécessite une collaboration étroite entre les professionnels de la plateforme, les professionnels de l'IME, la famille et les partenaires extérieurs.

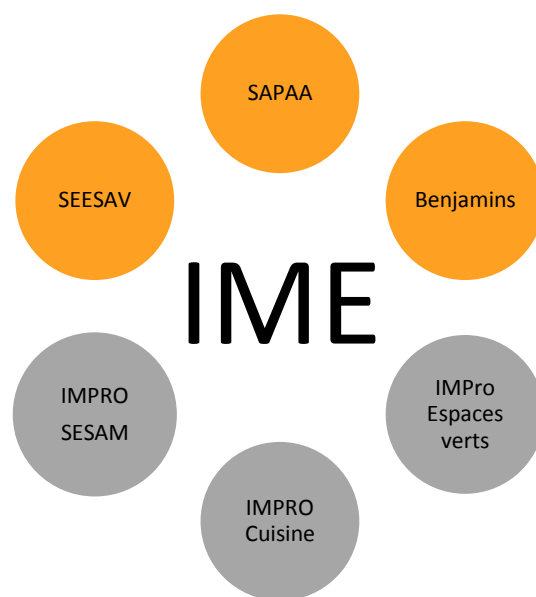
Les missions de la plateforme autisme sont les suivantes :

- Permettre un accompagnement personnalisé en suivant les besoins et la singularité de l'enfant et du jeune (approfondissement du diagnostic, rééducation...) avec une attention particulière portée au développement de la communication.
- Favoriser son maintien en milieu scolaire traditionnel lorsque cela est possible, son inclusion dans la vie sociale ainsi que l'inclusion dans un établissement spécialisé, si nécessaire.
- Prévenir et gérer les situations de crise et les comportements-problèmes.
- Coordonner les soins et l'accompagnement éducatif et thérapeutique dans une volonté de partenariat avec les établissements et professionnels du secteur sanitaire, social, médico-social et l'Education Nationale.
- Soutenir l'accompagnement des familles (guidance parentale, sensibilisation, formation...)

2. Organigramme



3. Organisation des groupes



L'IME est divisé en 6 groupes. Chaque enfant se rattache à un groupe en fonction de son âge mais aussi de ses besoins en accompagnement. L'emploi du temps de chaque enfant est adapté aux objectifs d'accompagnement défini dans son projet personnalisé.

Les groupes se répartissent ainsi :

4. Les Sections de l'IMP

Les BENJAMINS

Ce groupe d'enfants de 6 à 12 ans est encadré par une éducatrice et une enseignante.

Les objectifs de ce groupe visent :

- Au développement des capacités nécessaires à l'autonomie dans la vie quotidienne (toilette, repas, habillage...)
- A un éveil cognitif par des activités éducatives, manuelles et ludiques
- A l'apprentissage des règles de vie dans un cadre défini
- A la capacité de chacun de vivre en groupe, notamment par la découverte et la considération de l'autre
- A une ouverture sur l'extérieur (sorties, spectacles, marche)
- Au préapprentissage et apprentissage scolaire

La SAPAA

Section d'Accompagnement pour Pré-Adolescents et Adolescents

Ce groupe d'enfants et de préadolescents de 12 à 16 ans est encadré par une enseignante et une éducatrice. Les objectifs de ce groupe sont :

- L'acquisition, le maintien et la consolidation des acquis préscolaires et scolaires
- La progression des apprentissages de la vie en groupe
- Le renforcement des acquis de la vie quotidienne
- L'évaluation et la préparation en vue d'une formation professionnelle
- L'ouverture vers l'extérieur (sorties, spectacles, marche)

La SEESAV

Section d'Education, d'Enseignement Spécifique et d'Accompagnement de Vie

Ce groupe est composé d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes porteur de polyhandicap ou nécessitant un accompagnement plus important au vu de leur niveau d'autonomie.

Il est encadré au quotidien par deux éducatrices.

Ce travail se fait en lien avec une Kinésithérapeute libérale, qui prend régulièrement en charge les enfants du groupe.

Les objectifs de la section sont :

- La possibilité d'un accueil fiable, contenant et sécurisant qui permet à l'enfant d'investir un espace et des relations dans et en dehors du milieu familial
- Le bien-être des enfants et adolescents en rapport avec une dynamique de découverte et d'acquisitions
- Une mise en œuvre de moyens thérapeutiques pour soulager le quotidien et tenter d'infléchir les processus d'aggravation
- Favoriser l'inclusion dans des lieux hors institution (sorties, spectacles)
- La préparation d'un projet de vie future

Il existe des partenariats avec les structures médico-sociales du territoire pour faciliter les passages en structures adultes (FAS, FAM, MAS) et bénéficier d'infrastructures adaptées pour certaines activités (Snoezelen, Balnéothérapie...)

5. Les sections de L'IMPRO

Deux sections professionnelles sont proposées : cuisine/vente et espaces verts

Ce groupe d'adolescents et de jeunes adultes de 14 à 20 ans est encadré par deux éducateurs techniques et par une enseignante.

Les objectifs des sections sont :

- L'acquisition de savoir-faire professionnels
- Des compétences transversales, basées sur des référentiels métiers, sont abordées et travaillées dans les deux secteurs
- L'acquisition de savoir-être et savoir-faire en situation de travail
- La socialisation et le travail en équipe
- La continuité des apprentissages scolaires en lien avec la formation préprofessionnelle et professionnelle
- La mise en situation professionnelle à travers des stages en entreprise et/ou en milieu de travail protégé
- La préparation à la sortie (logement/ hébergement si besoin, insertion socio-professionnelle, déplacement).

Il existe des partenariats pour la formation avec les classes ULIS collège, ULIS lycée professionnelle, les CFA et le Jardin Botanique de SAVERNE.

La SESAM

Section d'Education Spécialisée d'Autonomie et de Mobilité

Ce groupe est composé d'adolescents et de jeunes adultes de 14 à 20 ans dont le projet d'orientation reste à définir. Il est encadré par une éducatrice et par une enseignante.

Les objectifs de la section sont :

- L'acquisition d'autonomie dans la vie quotidienne (cuisiner, se déplacer, vivre en groupe).
- La mobilisation et la stimulation permanente (jardinage, entretien des locaux, marche, tri sélectif)
- La mise en place d'un cadre éducatif sécurisant
- Le développement artistique (peinture, création)
- L'acquisition de compétences scolaires
- La préparation d'un projet de vie futur

Il existe des partenariats avec les structures médico-sociales du territoire pour faciliter les passages en structures adultes (ESAT, FAS, FAM).

6. Communication et travail collectif

La démarche pluridisciplinaire s'inscrit dans une construction partagée et continue, support du travail en équipe. C'est une base pour la qualité des prestations. Elle se réalise à partir de plusieurs axes qui prennent en compte une pratique collective construite avec le temps.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets collectifs et individuels sont favorisées par des temps de réunions hebdomadaires. Le travail s'organise selon un rythme établi sur un calendrier fixe.

- Les réunions d'équipe :

Chaque jeudi soir l'équipe de l'IMP et celle de l'IMPRO se retrouvent en alternance.

Sous le pilotage du Chef de Service, ces réunions ont pour principaux objectifs :

- ✓ la communication à tous les professionnels des informations relevant de l'organisation de la structure,
- ✓ le partage d'informations importantes entre les différents groupes,
- ✓ l'élaboration de pistes de travail notamment autour de l'exposé de la situation d'un jeune par l'un des professionnels,
- ✓ la confrontation de points de vue sur les approches éducatives, sur la pédagogie,
- ✓ la régulation,
- ✓ le rappel ou l'affirmation de certaines règles de fonctionnement,
- ✓ la coordination des projets et actions.

- Les réunions d'évaluation et de projets personnalisés

Le mardi soir est consacré à deux enfants/adolescents de l'IME pour évaluer leur projet de l'année écoulée et formaliser celui de l'année à venir. L'ensemble des professionnels intervenant dans l'accompagnement de ces enfants y sont conviés ainsi que les familles et les éventuels partenaires extérieurs (Education Nationale, services de psychiatrie, service de protection de l'enfance...)

3. L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

1. Description du site et Secteur d'intervention

L'IME est situé à INGWILLER dans le Nord-Ouest du Bas-Rhin, il se répartit sur deux sites :

- **Le site historique** rue des écoles où se concentrent le service administratif et les groupes de l'IMP (Benjamins, SAPAA et SEESAV) ainsi que le groupe de la SESAM.

Ce site comprend des salles de classe, des groupes de vie, une cuisine équipée, un réfectoire, une salle de motricité, un espace SNOEZELEN, une balnéothérapie, un atelier et des bureaux.

- **Le site du Herrenfeld**, qui comprend le siège de l'association et une partie du secteur adulte (ESAT, FHTH, FAS). Ce site accueille deux des sections de l'IMPRO

Les deux sections de formation professionnelle de l'IMPRO ont rejoint le site du Herrenfeld en septembre 2010, dans une logique de professionnalisation et d'un rapprochement nécessaire du secteur adulte de l'association.

Leurs locaux sont constitués d'une salle de classe et d'activité, d'un vestiaire, d'un bureau pour les éducateurs, d'un atelier pour la section espace vert. La section cuisine de collectivité utilise comme lieu d'atelier la cuisine collective de l'association où sont préparés l'ensemble des repas ainsi que la lingerie du foyer d'hébergement.

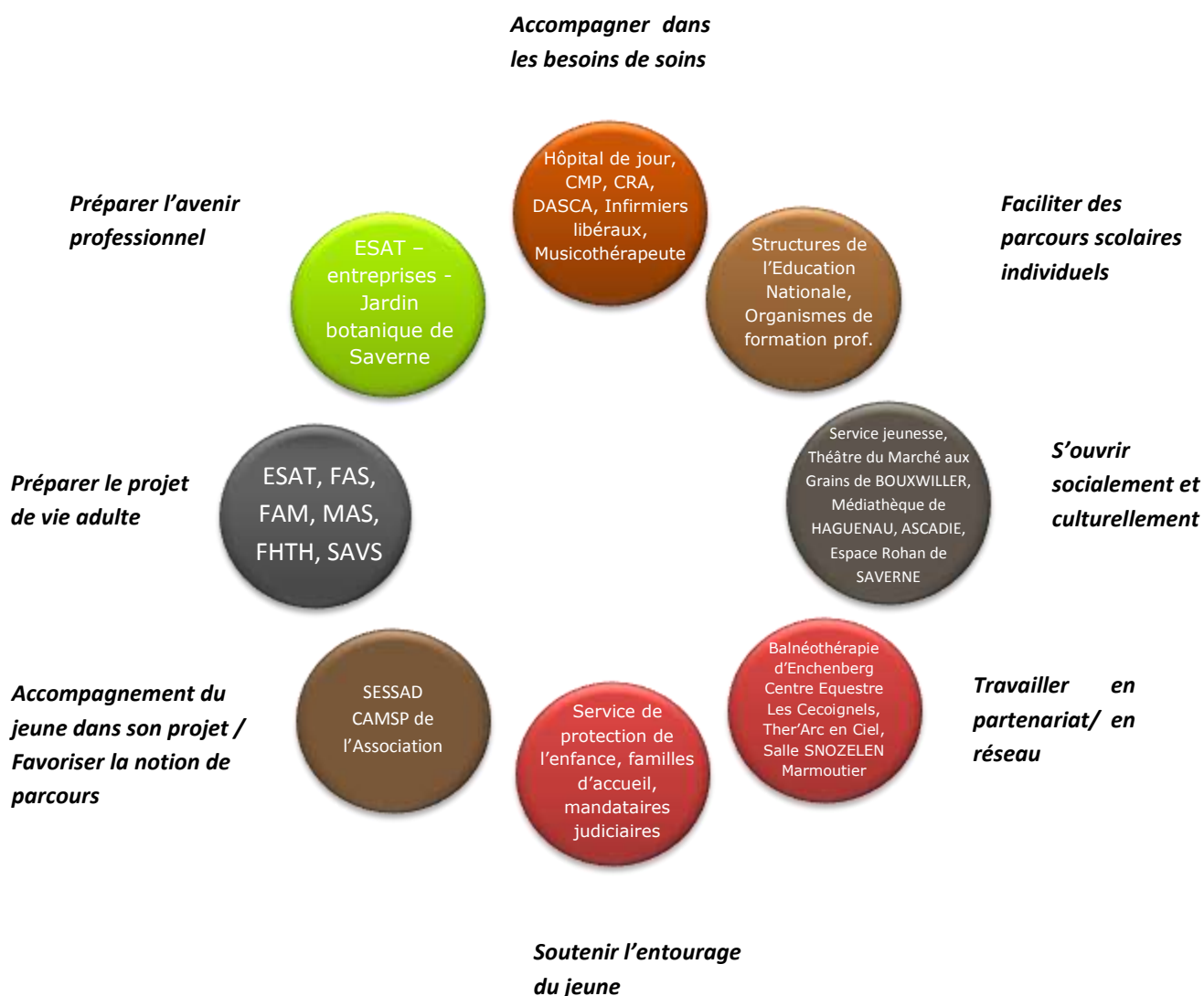
Un magasin- école d'occasion a été créé en automne 2013. Il permet aux jeunes de l'IMPRO d'avoir un support pédagogique supplémentaire (la vente).

L'IME prend en charge le transport collectif des jeunes de leur domicile à l'établissement. Le transport des jeunes se fait par une société de taxi, il couvre une trentaine de kilomètres autour d'INGWILLER. Le secteur d'intervention s'étend actuellement jusqu'à SAVERNE, BRUMATH, HAGUENAU, NIEDERBRONN.

2. Partenariats

L'IME s'inscrit dans le maillage de son territoire. Pour permettre des accompagnements complets et réussis, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire a créé et entretient un réseau important de partenaires dans les différents domaines que sont :

- L'accompagnement social
- L'accompagnement socio-culturel
- L'accompagnement scolaire
- L'accompagnement médical
- L'accompagnement préprofessionnel et professionnel
- L'accompagnement lié au projet de vie adulte
- L'accompagnement lié à la notion de parcours au sein de l'association



E. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention qui fondent l'organisation de l'IME sont le respect de la singularité de chaque jeune et l'adaptation de sa prise en charge dans une démarche bienveillante.

Lors de nos réunions de service, nous réinterrogeons de façon continue la constitution, l'équilibre des groupes pour permettre une prise en charge de qualité, adaptée à chaque jeune. Toutefois, l'articulation entre prise en charge individuelle et gestion collective peut parfois s'avérer complexe. Pour ce faire, nous nous reposons sur les principes suivants :

- Une valeur forte est donnée au projet personnalisé du jeune
- Les activités de groupe sont organisées par des « fiches actions » qui précisent les objectifs de l'activité pour le groupe ainsi que les objectifs pour chaque jeune.

- L'emploi du temps est adapté au plus près des besoins de chaque enfant (durée de prise en charge, contenu des activités...)
- Des allers et retours continuels des professionnels entre penser et agir

Certaines Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelle de la HAS « *Concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil* », « *la Bienveillance* » viennent nous éclairer sur ces principes d'intervention.

F. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

L'équipe de l'IME est composée de professionnels formés, centrés sur les métiers de l'enseignement, de l'éducation, du soin et du social :

- **Un Chef de Service pédagogique**

Il anime et coordonne l'équipe de l'IME et veille à la cohérence de l'action et des projets concernant les personnes accueillies. Il rencontre les familles dans le cadre des admissions et anime le réseau des partenaires de l'IME. Il assure la sécurité des locaux et la bonne gestion opérationnelle de la structure.

- **Un Médecin Neuro-pédiatre**

Il veille à la cohérence de l'action médicale et paramédicale. Il reçoit les enfants en consultation. Il évalue le développement global de l'enfant. Il coordonne des actions d'information et de prévention. Il a également un rôle d'information des familles.

- **Une Assistante Administrative**

Elle s'occupe de l'accueil téléphonique et physique, et assiste le Chef de Service dans les tâches administratives.

- **Une Coordinatrice de Projets Individuels**

Cette professionnelle est la personne référente qui suit la partie administrative, oriente vers les partenaires sociaux, centralise les informations et coordonne les suivis avec les partenaires extérieurs. Elle est l'interlocutrice privilégiée des familles pour toute demande ou question concernant le projet des enfants/adolescents.

- **Les Chargés d'Enseignement**

Ces enseignants spécialisés de l'Education Nationale en détachement, veillent à la mise en place d'apprentissages scolaires adaptés et de qualité.

Cet enseignement se fait en référence aux compétences du socle commun et aux textes du bulletin officiel de l'éducation nationale.

- **Les Chargés de Formation Préprofessionnelle et d'Insertion**

Ils mettent en place des ateliers de formation Préprofessionnelle et professionnelle avec comme support de formation des référentiels de CAP, tels que le référentiel d'agent d'entretien des espaces verts ou celui d'agent polyvalent de restauration. Ces apprentissages ont pour objectif une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé (Etablissement et Service d'Aide au Travail ou Entreprise Adaptée).

Ils coordonnent les parcours de stage et l'insertion dans la vie active en relation avec l'ensemble des partenaires (éducation nationale, établissements médico-sociaux et entreprises).

Ils permettent l'accès au droit commun des jeunes accompagnés (mission locale, pôle emploi)

- **Les Chargés d'Accompagnement Educatif**

Ils accompagnent les enfants et les jeunes dans les actes de la vie quotidienne et mettent en œuvre les moyens d'une insertion sociale, culturelle et sportive à travers des projets et des activités éducatives adaptées en interne et à l'extérieur de l'établissement.

- **Les Psychologues**

Ils sont chargés d'évaluer les difficultés et les potentialités des enfants et de les soutenir ainsi que leurs familles. Ils peuvent rencontrer les jeunes individuellement ou animer des groupes de paroles. Selon les besoins, ils assurent un lien avec les partenaires extérieurs : psychologues, psychiatres, médecin....

- **Les rééducateurs (Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste...)**

Ils effectuent des bilans et mettent en place des actions de rééducation en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative.

L'IME conventionne avec des professionnels libéraux pour une rééducation optimum des jeunes accompagnés. Ce conventionnement se fait suite à la prescription de séances de rééducation par le médecin neuro-pédiatre.

L'IME est également un terrain d'apprentissages et de stages.

En effet, nous accueillons tous les ans, pour des durées plus ou moins longues des étudiants dans leur parcours de formation (ES, ETS, ME, AES, psychologues...)

G. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

- Ouvrir l'IME sur l'extérieur, le soutien de l'inclusion des enfants accompagnés (scolaire, culturelle, sociale).
- Clarifier les missions des professionnels et l'organisation de la plateforme autisme au sein de l'IME.
- Améliorer l'accueil des enfants avec autisme, notamment à travers la création d'un espace de retrait.
- Mutualiser les moyens avec les autres services de l'association, afin de développer les prises en charge en matière de rééducation et de soin (professionnels paramédicaux...)
- Améliorer la lisibilité des parcours de l'IME avec les établissements d'amont et d'aval.
- Evaluer la pertinence des objectifs du projet personnalisé.
- Stabiliser une organisation de groupe permettant de répondre à l'évolution permanente des besoins.